



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JANVIER 2015 À 21 H À LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

**Présents :** Frédéric ANTOINE, Michel CHAUVET, Diane-Sarah DAZA, Gilbert DELMAS, Véronique DEMAY, Françoise EMERY, Jérôme FOLLET, Hélène GRELAT, Maryse LAFFONT, Stéphanie LOMBARD, Alain MAUREL, Jacques OBERTI, Sébastien PINAUD, Janine SARTORI, Karine TROPIS, Marc VATIN

**Absents excusés :** Pascal ADAM, Laetitia BRIAND-VALLARCHER, Jean-Yves MAUFRAS

**Procurations :** Pascal ADAM à Alain MAUREL, Laetitia BRIAND-VALLARCHER à Frédéric ANTOINE, Jean-Yves MAUFRAS à Maryse LAFFONT

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Stéphanie

## **1. Désignation des Conseillers Communautaires**

A la suite de la démission du maire de Goyrans, une nouvelle élection des Conseillers Communautaires doit avoir lieu selon l'arrêté préfectoral reçu en Mairie. La nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté du Sicoval est la suivante : 41 sièges de base, 21 sièges de droit, 10% de sièges supplémentaires soit 6. Donc un total de 68 sièges.

La commune d'Ayguevives qui en possédait 3, n'en a plus que 2. Seuls 2 Conseillers Communautaires doivent donc être élus.

Le mode de scrutin est à la proportionnelle à la plus forte moyenne, les candidats étant pris parmi les élus initiaux, dans le même ordre que la liste initiale présentée.

Une seule liste a été transmise à la mairie. Elle est présentée par Jacques OBERTI et comporte deux noms : Jacques OBERTI et Françoise EMERY. En séance, Frédéric ANTOINE, se déclare candidat et indique qu'il regrette l'absence de candidat de la liste d'opposition en position éligible.

Jacques OBERTI répond que le processus démocratique est respecté. Il rappelle que les commissions du SICOVAL restent ouvertes à tous les élus de la commune.

**Résultat des votes :** 0 abstention ou vote nul, 4 votes pour la liste Frédéric ANTOINE, 15 votes pour la liste Jacques OBERTI / Françoise EMERY.

Jacques OBERTI et Françoise EMERY sont élus Conseillers Communautaires.

## **2. Mise à disposition de la salle de l'Orangerie pour l'organisation de réunions publiques lors des campagnes électorales**

En 2015, auront lieu les élections départementales (les 22 et 29 mars) et régionales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à ces occasions, la salle de l'Orangerie sera mise à disposition gracieusement aux candidats pour l'organisation de réunions publiques, dans la mesure des disponibilités de la salle. Aucune manifestation prévue ne sera déplacée ou annulée au profit de ces réunions.

Deux bureaux de vote seront mis en place. La population INSEE 2015 d'Ayguevives étant de 2 240 résidents (part fixe) et de 48 habitants comptés à part.

## **3. Renouvellement de la convention Commune-Soléval**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité en faveur de la prorogation de la convention entre la commune et l'agence locale de l'énergie Soléval qui accompagne les communes et aussi les particuliers pour toutes les questions concernant l'énergie.

L'adhésion à Soléval coûte 73 centimes par habitants soit 1805.23 € / an.

## **4. Décisions déléguées au Maire par le Conseil Municipal**

- **Concessions du cimetière :** dans le cadre du lancement de, la procédure de reprise des concessions abandonnées, deux concessions ont été reprises.
- **Travaux de la médiathèque :** le marché est attribué au cabinet 23 Architecture.

## **5. Questions diverses**

### **• Transfert de droit de préemption**

Décision de Conseil de Communauté du Sicoval favorable au transfert par la commune du droit de préemption au Sicoval sur le périmètre de la ZAD d'En Turet 3 (Zone d'Aménagement Différée).

### **• Aide financière du Conseil Général de la Haute-Garonne pour la station d'épuration**

Les travaux de la nouvelle station devraient commencer à l'automne 2015. Dans sa globalité, le programme financier est de 1 300 000 € et le Conseil Général apporte une aide à hauteur de 365 000 €.

Le réseau de transfert sera soumis à enquête publique à compter du 26 janvier.

### **• Collecte des déchets**

Les résidents de l'impasse de Ménestrel ont récemment reçu une lettre du Sicoval leur expliquant que dorénavant les camions de collecte des déchets n'iront plus dans leur impasse car ils ne peuvent pas réaliser de marches arrière (sources de nombreux accidents). Le Sicoval démarre en effet une action visant à supprimer les marches arrière. Tous les cas particuliers seront étudiés.